

A L'AGENDA

VAL D'OIRE-ET GARTEMPE. Mairie et agence postale. Le secrétariat de mairie et l'agence postale de Thiat seront fermés jeudi 19 décembre.

SAINT-GEORGES-LES-LANDES. Mairie. Le secrétariat de la mairie de Saint-Georges-les-Landes sera fermé vendredi 20 décembre après-midi et du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier inclus. ■

LUSSAC-LES-ÉGLISES. Mairie. Le secrétariat de la mairie de Lussac-les-Églises sera fermé les 24 et 31 décembre après-midi. ■

LE LIONS CLUB BELLAC GARTEMPE SERA AU MARCHÉ DE NOËL



BELLAC. 21 décembre. Le Lions Club Bellac Gartempe est un acteur très impliqué dans la vie de la cité. Les 6 et 7 décembre, le Lions Club a coordonné le Téléthon. Bien sûr, la déclinaison giralducienne n'a pas démerité en mobilisant 450 à 500 bénévoles et a recueilli plusieurs milliers d'euros pour la recherche. Samedi 21 décembre, au marché de Noël de Bellac, le Lions Club Bellac Gartempe tiendra un stand avec une vente d'huîtres et vin blanc. Les membres espèrent pouvoir construire une montagne de lunettes qui seront réparées et redistribuées en Afrique. Ils distribueront aussi des flyers présentant la soirée-cabaret du 15 février 2020 pour leur anniversaire, célébrant leurs 40 années d'existence. ■

Pays marchois → L'actu

HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ ■ Les élus du conseil communautaire étaient réunis ce lundi à Blond

L'école, sujet de passions communales

Trois délibérations dans le champ scolaire étaient au menu du dernier conseil communautaire du Haut Limousin en Marche, ce lundi, à Blond.

Julien Bigay
julien.bigay@centrefrance.com

Après la mairie, c'est le deuxième symbole de la République dans les communes rurales : l'école, tous les élus y tiennent, comme facteur essentiel de la vie et de l'attractivité de leur commune. Un sujet consensuel, donc ? Pas si simple, comme a pu l'illustrer ce lundi le conseil communautaire du Haut Limousin en Marche.

Le sujet est d'abord venu d'une décision modificative du budget annexe scolaire. « Nous avons envoyé des demandes de paiement à certaines communes, situées en dehors de l'ex-comcom de Basse Marche, pour la scolarisation d'enfants de leur territoire dans l'école du Dorat, en 2018. Ces communes ont refusé de payer, donc nous devons inscrire un total de 16.500 euros en annulation de titres », a détaillé Madeleine Saillard, vice-présidente en charge du budget.

Face à un certain brouhaha de réprobation dans l'assemblée, la présidente Corine Hourcade-Hatte a mis les pieds dans le plat : « C'est peut-être regrettable mais c'est malheureusement aussi le cas entre nos communes, dans notre comcom. Il y a autour de cette table des élus



LE DORAT. Les travaux à l'école du Dorat (ici en 2017), sujet de controverse pour la majorité municipale. ARCHIVES

qui refusent de payer à Bellac la scolarisation dans nos écoles d'enfants de leur commune, après avoir signé les documents permettant aux parents de les inscrire chez nous. » D'évidence, un sujet de friction à régler entre élus, avec patience, car les contraintes professionnelles et d'organisation des familles continueront de soutenir cette demande de mobilité de la part des parents.

Si donc il n'est pas automatique que les communes se versent de l'une à l'autre ces coûts

de scolarité au cas par cas, pas de souci en revanche pour que le collectif règle des notes. Les élus du Haut Limousin ont ainsi voté à l'unanimité le vote d'une subvention d'équilibre de 302.000 euros du budget principal au budget annexe scolaire. Séparé du budget principal de par la loi comptable, ce budget n'a structurellement pas les moyens de s'équilibrer. Cette subvention de 302.000 euros n'est donc pas une surprise, mais correspond aux prévisions budgétaires.

Dernier acte des sujets scolaires, le cas du Dorat. Où l'on peut bien se demander si les turpitudes continues de son conseil municipal ne vont pas faire capoter, pour un an, la rétrocession de l'école à la commune. Résumé des épisodes précédents : l'ex-comcom de Basse Marche s'était dotée de la compétence scolaire, pour organiser les écoles de son territoire de onze communes, le tout piloté depuis le point central du Dorat, et son site scolaire flamboyant neuf. Après la fusion des comcom, Haut Limousin en Marche a récupéré cette compétence. « Mais, après beaucoup de concertation entre la comcom et la commune du Dorat, dans un souci de proximité et

de cohérence du territoire, il était convenu de restituer les compétences scolaires au Dorat », a cadré Corine Hourcade-Hatte. Las, « je constate avec regret que le conseil municipal du Dorat n'a pas inscrit ce sujet comme une délibération, mais une information du maire, et n'a pris aucune décision en la matière. » Conséquence : « si elle ne se décide qu'après les municipales, et comme toutes les communes de la comcom doivent aussi délibérer, le timing sera très compliqué pour espérer un transfert comme prévu à la rentrée 2020. »

Le cas des enfants scolarisés hors de leur commune

Pour Bernard Magnin, actuel maire du Dorat, « la commune ne se positionnera pas tant que le financement ne sera pas assuré. La Fondation du patrimoine devait nous reverser l'argent donné en mécénat par la société Ostwind (un exploitant d'éoliennes sur le secteur) mais nous dit aujourd'hui pas avant la fin des travaux dans six ou sept ans ». « Mais ce sujet n'a rien à voir avec la question de cette compétence », a plaidé, en vain, la présidente. L'autre représentant du Dorat, Bernard Martin, a lui résumé ainsi « la position du conseil municipal » : « Nous voulons bien reprendre le budget de fonctionnement de l'école, mais pas celui de l'investissement ». Ce qui serait tout simplement illégal.

L'école est donc toujours un sujet de passions. Avec des raisons que la raison ne connaît point ? ■

Les autres dossiers du conseil

Les élus du Haut Limousin ont aussi pris les décisions suivantes :

Les Pouyodes. Les tarifs du hameau de gîtes sont revus de fond en comble pour les différents selon les saisons, les types d'hébergement (des hausses et des baisses) et ajuster (à la hausse) le prix de location de la salle du site. La comcom va désormais gérer elle-même les réservations, en lieu et place des Gîtes de France, ce qui économisera 40 euros de frais de dossier aux clients.

Emprunt. La comcom va souscrire un emprunt de 850.000 euros pour financer ses investissements 2019, dont le déploiement de la fibre optique, la voirie ou les travaux sur le site de Mondon.

Culture. La comcom formalise son soutien à l'association Art-Nomad, via une convention pluriannuelle signée aux côtés de l'État, de la Région du Département. ■

★ *Le Père Noël* ★
pose sa hotte
dans votre
Intermarché
SUPER
★ **BELLAC** ★
★ *pour une séance* ★
★ *photo à vos côtés* ★

Le samedi 21 décembre
de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

20, avenue René-Coty - Route du Dorat à BELLAC